



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

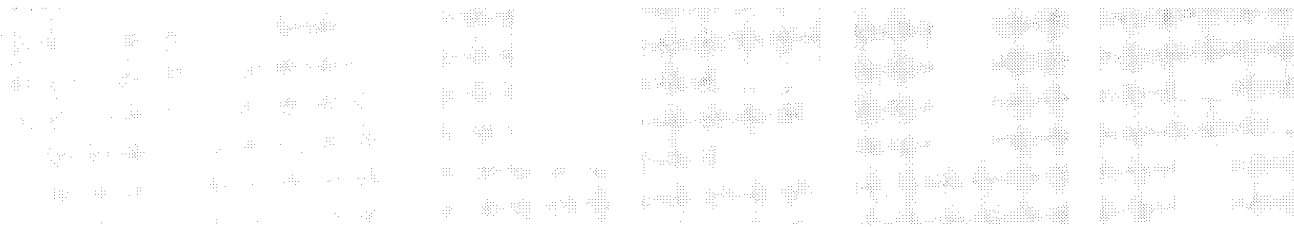
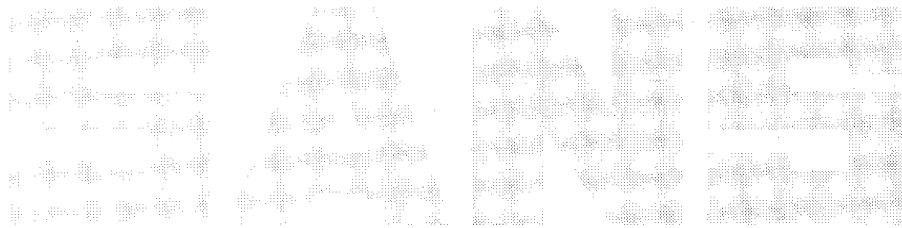
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 02007

Numéro SIREN : 480 642 297

Nom ou dénomination : A PLEINE VUE

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2016 sous le numéro de dépôt 11422





3

M422.

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société A PLEINE VUE,
société à responsabilité limitée, en société par action simplifiée
RCS 480 642 297

A PLEINE VUE
37 Avenue Jules Cantini
13006 MARSEILLE

Ce rapport contient 3 pages

W



A PLEINE VUE

Siège social : 37 AVENUE JULES CANTINI
13006 MARSEILLE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société A PLEINE VUE, société à responsabilité limitée, en société par action simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 15 juin 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31/12/15 font apparaître un bénéfice de 615 556€ et des capitaux propres de 1 637 963€.

Les capitaux propres de la société sont positifs ; l'actif disponible est suffisant pour faire face au passif exigible.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part sur la continuité de l'activité.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Marseille, le 29 juin 2016

Virginie Lana

Gérante de la société ALC2 Audit

Commissaire aux comptes et à la transformation

Membre de la Compagnie Régionale des

Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence

